

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DES
INFRASTRUCTURES

UNITÉ ÉTUDES HYDRAULIQUES

Dossier suivi par : Pauline Chabrier

Téléphone : 06.58.47.91.08

E-mail : p.chabrier@rennesmetropole.fr

Notre référence : DEI_UEH/RM/PC/SL/2022.11.04

Objet : investigations de terrain sur les cours d'eau

Pièce jointe : carte zone d'étude

LETTRE DE MISSION

Projet en partenariat avec les étudiants
d'AgroParisTech sur l'amont du Blosne

Le 28 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Le territoire anciennement appelé zone cœur de Rennes Métropole a été intégré en janvier 2022, lors du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques (GEMA), aux unités de gestion Vilaine amont d'Eaux & Vilaine.

Jusque-là, ce territoire avait accueilli peu d'actions de reconquête du bon état écologique des cours d'eau. Avant le transfert de la compétence, une étude diagnostic des cours d'eau et de proposition d'actions de restauration a été réalisée par Rennes Métropole avec le bureau d'études Hardy Environnement ; en parallèle une démarche de concertation des acteurs du territoire a été initiée par Rennes Métropole.

La stratégie de priorisation du contrat territorial de l'Unité de gestion Est d'Eaux & Vilaine a placé l'amont du Blosne hors secteurs opérationnels, pour la première partie de contrat (2022-2024). Néanmoins, ce secteur basculera en opérationnel en seconde partie de contrat (2025-2027).

Dans ce cadre, AgroParisTech Nancy et Rennes Métropole se sont rapprochés pour élaborer un partenariat, afin que les élèves en dernière année de cycle ingénieur accompagnent Rennes Métropole pour aider Eaux & Vilaine à préparer la seconde partie du contrat, concernant le passage du bassin versant du Blosne amont en secteur opérationnel.

Ce partenariat se matérialise sous la forme d'un projet de 5 semaines avec un objectif pédagogique de mise en situation professionnelle des étudiants.

Les étudiants seront présents sur le terrain pendant 3 semaines du 9 au 27 janvier 2023. Ils prospecteront le long des cours d'eau par groupes de 2 ou 3 pour réaliser des relevés ou viendront à votre rencontre pour recueillir votre sentiment sur l'état des milieux naturels.

Ce travail terrain va impliquer un passage sur des propriétés privées. Les étudiants prendront les plus grandes précautions pour ne pas détériorer les clôtures, effaroucher les bêtes en pâture ou perturber les activités.

Bien entendu, en cas de refus du propriétaire ou d'un exploitant de laisser l'accès à ses parcelles, ils respecteront sa décision.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil afin de rendre le plus efficace possible cette phase terrain.

Pour tout élément complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec Pauline Chabrier, en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques au sein des Services de Rennes Métropole.

Fait pour valoir ce que de droit

Le Vice-Président,
en charge de l'eau, de l'assainissement,
de la GEMAPI, de la biodiversité et du foncier

Pascal HERVÉ

